



DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Code de commerce articles L310-22, L 310-5, R 310-8, R 310-9 et R 310-19 et articles R 321-1 et R 321-9 du code pénal)

1- Déclarant :

Nom, Prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :.....
Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales):
N° SIRET :.....
Adresse :.....n° Voie :.....
Complément d'adresse :
Code postal :Localité:.....
Téléphone (fixe ou portable) :.....

2- Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail):
Marchandises vendues : neuves occasion
Nature des marchandises vendues :
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R 310-8 du code de commerce):
.....
Date de début de la vente : Date de fin de la vente :
Durée de la vente (en jours) :

3- Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom), certifie exacts les renseignements qui y sont contenues et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévus à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000 euros (article L 310-5 du code de commerce).

4- Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée :..... N° d'enregistrement :
Recommandé avec demande d'avis de réception :
.....

Remise contre récépissé

Observations :
.....
.....
.....
.....
.....
.....